

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

La Poste Question écrite n° 55115

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les suppressions d'emplois envisagés au centre de tri postal de Paris-Charolais dans le 12e arrondissement. La direction de La Poste a récemment décidé la suppression de 10 des 40 rotations hebdomadaires de TGV postal sur l'axe Paris-Chalon-Cavaillon au départ de la gare de Lyon au profit d'un acheminement du courrier par camions affrétés par La Poste. Cette décision va engendrer la suppression de plus de 60 postes de travail localisés dans le 12e arrondissement avec la disparition programmée du service qui traite le Post impact retour ; elle fera suite à la suppression de 35 postes de travail en 2008. En cette période de crise économique et d'augmentation continue du chômage, marquée par la disparition de quelque 5 000 emplois dans le 12e arrondissement, cette décision aurait des conséquences dramatiques sur l'emploi et sur l'activité dans le 12e arrondissement. En outre, substituer du transport routier à du fret est en totale contradiction avec l'engagement n° 37 du Grenelle de l'environnement qui stipule une « augmentation de la part du fret ferroviaire de 25 % d'ici 2012 : soutien au TGV fret, prenant en compte les engagements de La Poste ». Elle sollicite son intervention afin que soient maintenues les rotations du TGV postal entre Paris et Cavaillon, au départ de la gare de Lyon, pour préserver l'emploi et l'environnement.

Texte de la réponse

La stratégie transport du groupe La Poste a été fixée autour de trois axes : plus de fiabilité, des coûts réduits, une diminution sensible des émissions de CO2. C'est en revoyant régulièrement la combinaison des moyens de transport, air, route et rail et en adaptant en permanence ses moyens et ses structures aux volumes de courrier confiés par ses clients que La Poste peut atteindre le meilleur équilibre entre efficacité, qualité de service, amélioration des conditions de travail et respect de l'environnement. La Poste s'est engagée à réduire ses émissions de CO2 de 15 % d'ici 2012. Pour remplir cet engagement, le recours à l'avion doit progressivement faire place au fret ferroviaire et au camion double pont. C'est pourquoi l'exploitation de lignes classiques de train est à l'étude. Ainsi, sur les axes Nord/Sud-Est et Nord/Sud-Ouest, du courrier de marketing direct et de gestion économique pourrait transiter par des lignes classiques de transport ferroviaire avec comme double avantage de désengorger les autoroutes A 6 et A 10 et de réduire les émissions de CO2. Conséquence directe de la crise économique, les volumes de courrier ont baissé de 3 % en moyenne en 2008 et de 5 % au premier trimestre 2009. Pour l'ensemble de l'année 2009, le recul devrait être de 7 %. Pour faire face à cette baisse de volumes sur l'axe Nord-Sud, La Poste a ajusté ses solutions de transport : une rotation quotidienne du TGV postal et une rotation le dimanche ont ainsi été transformées en acheminement par camions à double pont. En effet, ces TGV n'étaient remplis qu'à hauteur des deux tiers, n'utilisaient que partiellement la ligne à grande vitesse et transportaient des produits non urgents, comme le courrier de gestion économique ou la presse magazine. Le nombre et la forme des rotations ont été adaptés aux volumes mais aucune liaison n'a été supprimée. En circulation depuis 2008, les camions à double pont offrent un chargement sur deux étages et permettent de transporter deux fois plus de courrier qu'un semi-remorque classique. En optimisant ainsi les chargements et le nombre de liaisons, 35 % de CO2 peut être économisé. Cette nouvelle organisation du travail

ne remet aucunement en question les engagements de La Poste vis-à-vis de ses clients. Elle garantit au contraire la fiabilité des acheminements de courrier, en promouvant le développement responsable. Les autres liaisons TGV assurant le transport des lettres prioritaires et de la presse urgente sont par ailleurs maintenues et optimisées. Ce sont donc trois rotations quotidiennes (30 circulations par semaine) qui transporteront le courrier sur l'axe Paris-Lyon-Marseille. Par ailleurs, le 7 juillet 2008, La Poste a supprimé vingt rotations journalières de camions desservant le site du Charolais entre 10 heures et 14 heures de manière à limiter les circulations de jour. L'action de La Poste s'inscrit ainsi dans la charte de développement durable de la ville de Paris. Enfin, La Poste est précurseur en matière de développement de véhicules électriques afin de diminuer significativement l'empreinte carbone et sonore. Plusieurs véhicules électriques de nouvelle génération sont actuellement en cours d'expérimentation.

Données clés

Auteur: Mme Sandrine Mazetier

Circonscription: Paris (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 55115

Rubrique: Postes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6966 **Réponse publiée le :** 3 novembre 2009, page 10434